

## **Des sociétés qui se tiennent ensemble sont plus résistantes en temps de crise, déclarent les dirigeants institutions européennes de défense des droits de l'homme**

Varsovie/Vienne/Strasbourg, 20.03.2020 – Alors que de plus en plus de pays introduisent des mesures pour contrer les risques sanitaires actuels, il est important de se rappeler que les sociétés basées sur la solidarité et l'inclusion sont plus résistantes aux circonstances qui évoluent rapidement, ont déclaré les dirigeants de trois institutions européennes de défense des droits de l'homme à la veille de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

La propagation rapide du nouveau Coronavirus entre les continents et les pays ne doit pas servir d'excuse à la discrimination raciale ou aux crimes de haine, alors que les victimes doivent être rapidement aidées, ont déclaré les dirigeants du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA) et de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe.

"Dans la situation actuelle, l'intolérance et la discrimination sont non seulement inacceptables mais aussi contre-productives", a déclaré la directrice de l'ODIHR Ingibjörg Sólrún Gísladóttir. "Les migrants, les minorités et leurs familles ne souffrent autant que le reste d'entre nous du chaos et de la détresse causés par la nouvelle maladie qui frappe nos pays. Nous surmonterons cette période difficile comme nous en avons surmonté beaucoup d'autres, mais seulement si nous travaillons avec et pour les autres".

La société civile et les organisations des différentes organisations communautaires ont un rôle important à jouer dans la lutte contre les préjugés. Néanmoins, c'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef de garantir que les victimes d'infractions motivées par la haine sont protégées, ont pleinement accès à la justice et reçoivent le soutien dont elles ont besoin.

"Il ne fait aucun doute que nous avons besoin dès maintenant de réponses fortes et bien informées en matière de santé publique. Mais nous devons également veiller à ce que ces réponses respectent les droits de l'homme de chacun et n'affectent pas de manière disproportionnée certains groupes de la société", a déclaré Michael O'Flaherty, directeur de la FRA. "Nous examinons actuellement l'impact sur les droits de l'homme des mesures de santé publique prises par les pays et nous publierons bientôt nos conclusions. Je reste convaincu que nous pouvons assurer le droit à la santé de notre population tout en respectant les droits de l'homme de chacun".

Les victimes de crimes haineux appartiennent souvent à des groupes qui sont déjà confrontés quotidiennement à la discrimination, tant hors ligne qu'en ligne. En même temps, les victimes se sentent souvent incomprises et marginalisées par le système de justice pénale. La police et les procureurs doivent donc garantir un traitement approprié et sensible afin que les victimes ne se sentent ni ignorées ni forcées de revivre l'expérience du crime lui-même.

"À certains égards, le racisme est comme le Coronavirus. Il s'agit d'une maladie contagieuse qui reste cachée jusqu'à ce qu'elle se propage soudainement et cause de graves dommages aux personnes, aux familles, aux communautés et à l'ensemble de la société. En ces temps difficiles, nous devons unir nos forces pour mettre en place des défenses solides contre le racisme et pour enrayer sa propagation grâce à une législation forte, des organismes de promotion de l'égalité efficaces, des plans d'action ambitieux et une éducation inclusive ", a déclaré la Présidente de l'ECRI, Maria Marouda. " Le personnel politique et les citoyens doivent s'élever contre les discours de haine qui sont déclenchés par la pandémie actuelle. Les autorités et les organismes de promotion de l'égalité devraient tendre la main pour aider toutes les communautés concernées".

Reconnaissant l'importance de l'assistance aux autorités nationales et à la société civile pour faire face à la haine et à ses conséquences pour les victimes, le BIDDH a élaboré [plusieurs guides pratiques](#) à l'usage des forces de l'ordre ainsi que des enseignants et des ONG. En même temps, [le suivi par pays de l'ECRI](#) aide les pays à comprendre les lacunes de leurs lois et de leurs politiques de lutte contre les crimes de haine et leur suggère des pistes pour aller de l'avant. Le [Recueil des pratiques de lutte contre les crimes de haine de la FRA](#), collecté dans toute l'UE, offre des orientations supplémentaires aux gouvernements dans leur recherche de moyens plus efficaces pour lutter contre la haine. Ces solutions offrent non seulement aux victimes l'espoir d'un avenir plus sûr, mais aussi de sociétés plus résistantes, fondées sur l'inclusion, la tolérance et la compréhension mutuelle.

*Les Nations Unies ont choisi le 21 mars comme Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale en 1966, en souvenir des 69 personnes tuées six ans auparavant à Sharpeville, en Afrique du Sud, lors d'une manifestation pacifique pour protester contre le système de l'apartheid.*